

# **Compte-rendu du Conseil municipal du 28 octobre 2015**

## **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 02/09/2015.
2. Délibération : Modifications des statuts de la CC3C.
3. Délibération : Vote de la taxe d'aménagement.
4. Délibération : Décisions modificatives.
5. Délibération : Indemnité du percepteur.
6. Délibération : Réhabilitation du stade.
7. Passage de La Raydans en agglomération.
8. Questions diverses.

## **Présents :**

Nicolas Pacquot, Maire  
Thierry Bonfils, 1<sup>er</sup> Adjoint  
Marielle Ballay 2<sup>ème</sup> Adjoint  
Roger Coppi 3<sup>ème</sup> Adjoint  
Olivier Gazeaux  
Thierry Dayt  
Thierry Humbert  
Christophe Dessenne  
Anthony Fierobe  
Benoît Balland  
Annik Quelled  
Joël Trutt

## **Absents excusés :**

- Yvelyne Bernardin, pouvoir à Marielle Ballay
- Claude Pessonneaux, pouvoir à Joël Trutt
- Philippe Coulon, pouvoir à Annik Quelled

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 02/09/2015

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## 2. Modifications des statuts de la CC3C

Les Communautés de Communes des 3 cantons et des Isles du Doubs souhaitent mutualiser leurs services d'enlèvement des ordures ménagères via la création d'un service unifié. Chaque Communauté de Communes doit engager une modification statutaire afin d'être habilitée à créer ce service unifié (cette organisation est indépendante de la mise en place d'une nouvelle taxe incitant à réduire le volume des ordures ménagères : cette dernière décision relève de la seule compétence de la CC3C).

D'autre part, suite au renouvellement du Conseil Communautaire d'avril 2014, deux articles nécessitent d'être modifiés pour y faire figurer le nombre des conseillers communautaires (30) et la composition du bureau élu (un président, 9 vice-présidents et un autre membre).

Après délibération, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions, se prononce pour ces modifications.

## 3. Vote de la taxe d'aménagement

L'article L 331-2 du code de l'urbanisme offre aux communes la possibilité de fixer le taux de la part communale de la taxe d'aménagement. Ce taux (entre 1% et 5%) est fixé par le Conseil municipal. Le maire propose de conserver le taux actuel, soit 2%.

Après débat, le Conseil municipal, se prononce par 14 voix pour et 1 abstention pour le maintien du taux à 2%.

## 4. Décisions modificatives

Après vérification des budgets, il y a lieu de procéder à quelques ajustements :

### **Budget communal :**

- Compte 1641 (remboursement d'emprunt) : ajouter 4 891.00 €
- Compte 2183 (matériel de bureau) : enlever 4 891.00 €
- Compte 6611 (intérêts d'emprunt) : ajouter 1 348.00 €
- Compte 022 (dépenses imprévues) : enlever 1 348.00 €

### **Budget eau :**

- Compte 6811 (dotation aux amortissements) : ajouter 88.00 €
- Compte 28156 (amortissement) : ajouter 88.00 €
- Compte 758 (branchement eau) : ajouter 88.00 €

### **Budget assainissement :**

- Compte 6378 (autres impôts) : ajouter 433.00 €
- Compte 658 (charges diverses) : enlever 433.00 €
- Compte 2315 (travaux) : ajouter 75 800.00 €

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote ces décisions modificatives.

## **5. Indemnité du percepteur**

Le Percepteur a fait connaître le montant de son indemnité pour l'année 2015, soit 449.88 €.

Le Conseil municipal garde la possibilité de verser ce montant ou d'en fixer un pourcentage. Après délibération et à l'unanimité, il se prononce pour ne pas accorder d'indemnité au Percepteur.

## **6. Réhabilitation du stade**

Souhaitée par les usagers et inscrite au rang des actions prévues par le projet éducatif territorial (PEDT), la réhabilitation du plateau sportif comporte une première phase :

- la réfection du terrain de football actuel ;
- l'implantation d'un terrain multisports par réaffectation de l'ancien terrain de tennis ;
- la modification et l'amélioration de l'éclairage de façon à autoriser un usage différencié de chacune des installations ;
- la remise en état et la consolidation de l'abri.

Informé du coût respectif de chacune de ces opérations (montant global : 18060 € HT hors subventions), le Conseil municipal délibère favorablement et à l'unanimité en faveur de cette première tranche de travaux.

D'autres phases sont d'ores et déjà en réflexion.

## **7. Passage de La Raydans en agglomération**

La Raydans est un lieu de fort passage (8 000 véhicules par jour). Afin de préserver la sécurité et la tranquillité des riverains, Monsieur le Maire propose de passer ce lieu-dit en agglomération. La limitation de vitesse serait alors de 50 km/h.

Le Conseil municipal formule un avis de principe favorable par 14 voix pour et 1 voix contre. Le Maire est chargé de solliciter les services techniques du Conseil départemental afin de présenter, lors d'une prochaine séance, les contraintes et modalités de ce projet.

## INFORMATIONS

- **Mairie**

Le secrétariat de mairie sera fermé **mardi 3 novembre, jeudi 5 novembre et le 12 novembre après-midi** pour cause de formation.

- **Recensement**

Le recensement de la population aura lieu du **21 janvier au 20 février 2016**. Afin de réaliser cette enquête, il est nécessaire de recruter 2 agents recenseurs. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître en mairie le plus rapidement possible.

- **Incivilités**

Des incivilités sont encore à déplorer sur le territoire de la commune :

- chalet de chasse vandalisé ;
- présence d'urine sous le préau de l'école et contre la porte de la cantine ;
- distributeur à pain dégradé. S'agissant de la seconde dégradation, la société de location nous informe que la machine sera retirée de son emplacement fin novembre.

- **Stationnement**

Il est rappelé aux administrés que le stationnement sur le trottoir est **interdit** et passible d'une amende. La gendarmerie effectue régulièrement des rondes et verbalisera toute infraction.

- **Cérémonie commémorative du 11 novembre 2015**

10 h 15     Rassemblement place de la Résistance (à l'issue de l'office religieux de 9 h 45) ;  
10 h 30     Cérémonie au monument aux Morts ;  
11 h 00     Vin d'honneur à la Mairie.

## VIE ASSOCIATIVE

- **Comité des Fêtes**

Le Comité des Fêtes organise le « Beaujolais nouveau » le **vendredi 20 novembre à 20 heures** à la salle ASCE. Inscriptions auprès de M. DUPONT au 06 07 77 24 90.

- **Comité de Jumelage**

Pour les fêtes de fin d'année, le Comité de Jumelage vous propose, à nouveau, des huîtres de Normandie en provenance directe du producteur. Des bons de commande seront prochainement distribués dans les boîtes aux lettres. Ils devront être retournés, à la Mairie, avant le **7 décembre**.

- **Les Intrépides**

Les Intrépides organisent un marché de Noël, ouvert à tous, le **samedi 28 novembre** dans la cour de l'école, de 14 heures à 18 heures.

- **Opération brioches**

La somme collectée cette année s'élève à **1 462.09 €**. Les dons serviront à développer des actions permettant aux personnes handicapées mentales de s'ouvrir largement à la culture, l'art et l'informatique. L'ADAPEI remercie les bénévoles et les généreux donateurs.

## Les commissions

- **Commission Urbanisme P.L.U - Environnement :**

- ✓ Etude du permis de construire modificatif de Monsieur FRAS Jean-Philippe, lotissement Sous Fays : avis favorable.
- ✓ Etude de la déclaration préalable de Monsieur MEYER Claude, 16 B rue de l'Eglise, pour la construction d'une piscine : avis favorable.
- ✓ Etude de la demande de certificat d'urbanisme opérationnel de Monsieur PACQUOT Nicolas rue du Chanois, parcelle C 23 : avis favorable avec remarque (la pression d'eau insuffisante nécessite l'installation d'un surpresseur à la charge du propriétaire).
- ✓ Etude du permis de construire de Monsieur GEOFFROY Olivier, 20 rue de Dampierre pour un abri non clos et non accolé : avis favorable.
- ✓ Etude de la demande de certificat d'urbanisme de Monsieur CLIMENT Christophe, rue d'Ecot : avis défavorable.
- ✓ Etude de la demande de certificat d'urbanisme de Monsieur BONNOT Pierre-Marie, rue des Grands Champs : avis favorable.
- ✓ Etude de la demande de certificat d'urbanisme de Me AMBLARD pour la vente de la ferme CATTIN : avis favorable.
- ✓ Etude de la déclaration préalable de Monsieur PANESI Anthony, 15 rue de la Libération pour un changement de toiture sur la véranda : avis favorable.

- ✓ **Commission Voirie-réseaux :**

Suivi hebdomadaire du chantier.

- ✓ Réalisation de devis pour la réfection de la conduite d'alimentation des fontaines sous l'aire de jeux.

- **Commission Ecole-Périscolaire, Jeunesse & Vie associative**

- ✓ Mise à jour du règlement intérieur du centre d'accueil périscolaire.
- ✓ Instruction du projet de réhabilitation du plateau sportif (en concertation avec la commission Travaux) et demandes de subvention.

- **Commission Bâtiments**

- ✓ Dépose des abris bus (présence d'amiante).

- **Commission Travaux**

- ✓ Remise en état de l'éclairage public.
- ✓ Suivi des travaux du SIVU

- **Travaux effectués par le SIVU**

- ✓ Nettoyage et protection de la façade arrière de l'école. Nettoyage du sous-sol.
- ✓ Nettoyage du point R, du monument et du cimetière.
- ✓ Réalisation de l'assainissement dans divers bâtiments : cure, ancienne mairie...
- ✓ Remise en état des illuminations de Noël.
- ✓ Relevé des compteurs d'eau.
- ✓ Pose d'enrobé.

**QUESTIONS – REMARQUES – SUGGESTIONS**

**A remettre en Mairie daté et SIGNE**

**Nom.....Prénom.....**

Retrouvez les actualités, informations et agenda de la commune sur le site internet : **<http://etouvans.cc3c.fr>**

Vous pouvez contacter Nicolas PACQUOT au 06 52 61 85 85 ou par mail à l'adresse : nicolas.pacquot@gmail.com.

Il vous est également possible de solliciter chaque commission pour poser vos questions ou soumettre vos propositions :

- par mail à l'adresse [mairie.etouvans@wanadoo.fr](mailto:mairie.etouvans@wanadoo.fr) ;
- directement à la mairie ;
- ou par téléphone.